

Arrêté n° 24-264 portant nomination des secrétaires des sections disciplinaires de l'université Jean Moulin

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 811-24 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2024-06-01-ins du 18 juin 2024 portant élection de M. Gilles BONNET, professeur des universités, à la présidence de l'université Jean Moulin,

Arrête

Article 1 – Sont nommés secrétaires de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers et de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université Jean Moulin :

- Mme Cécile BARAGONA, assistante administrative ;
- Mme Liliana HAQUIN SAENZ, ingénieure d'études ;
- M. Matthias MALBLANC, ingénieur d'études ;
- Mme Melissa METZGER, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Sophie MONNET, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Emilie PERRIN, assistante administrative ;
- Mme Amélie STREICHENBERGER, ingénieure d'études ;
- M. Thibaud VIGNERESSE, ingénieur d'études.

Article 2 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 23-003 du 30 janvier 2023 portant nomination des secrétaires des sections disciplinaires de l'université Jean Moulin.

Article 3 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de la direction des affaires juridiques et institutionnelles et publié sur le site intranet de l'université.

Fait à Lyon, le 30 août 2024

Le président de l'université Jean Moulin



Gilles BONNET

